

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Soziale Gruppen
Schlagworte	Asylpolitik
Akteure	Algerien
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1989 - 01.01.2019

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Benteli, Marianne
Guignard, Sophie

Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Guignard, Sophie 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Soziale Gruppen, Asylpolitik, Algerien, 2006 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Sozialpolitik	1
Soziale Gruppen	1
Asylpolitik	1

Abkürzungsverzeichnis

SEM Staatssekretariat für Migration

SEM Secrétariat d'Etat aux migrations

Allgemeine Chronik

Sozialpolitik

Soziale Gruppen

Asylpolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 13.09.2006
MARIANNE BENTELI

Im Juni unterzeichnete der Bundesrat ein **Rückübernahmeabkommen mit Algerien**. Es ist die erste derartige Vereinbarung mit einem Maghrebstaat. Das Abkommen muss noch vom Parlament genehmigt werden. ¹

MOTION
DATUM: 12.06.2014
SOPHIE GUIGNARD

Toujours dans le cadre des accords de réadmission, le parti agrarien avait souhaité du Conseil fédéral qu'il s'assure que **l'Algérie signe le protocole d'application relatif à l'accord de réadmission**. Des contre-mesures étaient également prévues dans le texte original, accepté par la chambre du peuple lors de la session d'avril 2013. En mars 2014, le Conseil des Etats, suivi par le Conseil national lors de la session d'été, acceptait une version modifiée du texte, qui excluait les contre-mesures prévues en cas de non ratification par l'Algérie. ²

MOTION
DATUM: 15.03.2018
SOPHIE GUIGNARD

Le Conseil national a refusé en mars 2018 une motion Steinemann (udc, ZU) visant à **élargir la liste des pays sûrs**. Ces pays, appelés également "safe countries" sont ceux considérés par le Conseil fédéral comme offrant suffisamment de garanties en matière de protection des droits de l'Homme pour que le SEM n'entre en principe pas en matière sur les demandes d'asile de ses ressortissantes et ressortissants. La députée souhaite notamment que le Sri Lanka, la Gambie, le Kenya, le Malawi, le Mali, la Sierra Leone, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie fassent désormais partie de cette liste. Le Conseil fédéral s'y est opposé, arguant que rajouter un pays sur cette liste a parfois un coût bureaucratique trop important par rapport au nombre de demandes d'asile émanant du pays en question. Il rappelle cependant que, en ce qui concerne la Gambie, l'Algérie, le Maroc, le Nigéria et la Tunisie, le SEM applique la procédure "fast track" ou de "48 heures", quand bien même ces pays n'appartiennent pas à la liste des pays considérés comme sûrs. Pour rappel, ces procédures ont pour but de rendre une réponse rapide sur la demande d'asile et d'exécuter le renvoi dans les plus brefs délais. Elles sont appliquées aux personnes venant de pays dont le taux de reconnaissance du statut de réfugié est faible. Seuls les 68 membres du groupe UDC ont approuvé la motion, les 124 autres parlementaires ont voté contre. Celle-ci est désormais classée. ³

1) BBl 2006, S. 7797 ff.

2) BO CE, 2014, p.292 s.; BO CN, 2013, p.650; BO CN, 2014, p.1046

3) BO CN, 2018, p. 491 ss.